

QUESTION 24

DIEU A-T-IL LAISSÉ PÉRIR TOUTE L'HUMANITÉ DANS CET ÉTAT DE PÉCHÉ ET DE MISÈRE?

Réponse : a; Dieu a, de toute éternité et pour son propre bon plaisir, élu certains hommes à la vie éternelle, *b;* entrant dans une alliance de grâce avec eux pour les délivrer, par le moyen d'un Rédempteur, de leur état de péché et de misère et pour les amener dans un état de salut.

- a* Éphésiens 1.4-5 : « En lui Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables devant lui; il nous a prédestinés dans son amour à être ses enfants d'adoption par Jésus-Christ, selon le bon plaisir de sa volonté. »
- b* Romains 3.20-22 : « Car personne ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. »

Galates 3.21-22 : « La loi est-elle donc contre les promesses de Dieu ? Loin de là ! S'il avait été donné une loi qui puisse procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi. Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce qui avait été promis soit donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croient. »

A) Dieu n'a pas abandonné la totalité de l'humanité dans son état de perdition (Jn 3.16). Il a, selon le bon plaisir de sa volonté souveraine et sans aucune contrainte extérieure (Rm 9.11-12, 18, 21-23), décrété le salut de certains individus à la vie éternelle : « ... et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent » (Ac 13.48; 2 Th 2.13-14; Rm 8.28-30; 1 Th 5.9). Il s'agit d'un reste (Rm 9.27-29; Mt 7.13-14; Mt 22.14; Lc 13.23-24) connu de Dieu et élu en Christ en vue de la sanctification et de la gloire éternelle (2 Ti 2.19).

B) Cette rédemption repose entièrement sur le Christ et son œuvre accomplie en faveur des élus (Ga 4.5). Dieu a choisi ceux-ci du sein de toutes les nations et les a donnés à son Fils bien-aimé pour qu'il les rachète pas son sang et les justifie parfaitement devant son Père (Ap 5.9; Jn 17.9).

Réflexions

Déclarer que Dieu a élu à salut des individus signifie-t-il nécessairement qu'il a prédestiné le reste des hommes à la perdition éternelle?